



Commission des
Affaires Culturelles
et de l'Éducation

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mission « flash »
sur la prévention de la radicalisation à l'école

**Communication de Mesdames Sandrine Mörch
et Michèle Victory**

—

Mercredi 16 mai 2018

Monsieur le président,

Chers collègues,

Nous avons tous en tête les attentats terroristes qui ont frappé la France au cours des dernières années, et encore à nouveau, il y a quelques jours. Face à ces actes, la sidération laisse chaque fois place à des questionnements profonds sur les raisons de tels passages à l'acte, et sur notre capacité à collectivement trouver les moyens de garder dans l'humanité, plutôt que dans la destruction, ces jeunes qui basculent dans la violence. Au-delà des aspects sécuritaires, qui relèvent des services de renseignement, de la police et de la justice, il s'agit d'un sujet éminemment transversal et interministériel, où les enjeux de l'éducation sont essentiels : l'école se trouve en première ligne, dans son rôle de formation et de construction de la citoyenneté de notre jeunesse.

C'est la raison pour laquelle la commission des affaires culturelles nous a confié, le 21 février dernier, une « mission flash » sur la prévention de la radicalisation à l'école, sujet finalement assez peu exploré.

Il nous est apparu très vite que ce sujet riche, complexe et explosif ne pouvait être abordé que superficiellement dans le cadre d'une « mission flash » de deux mois et demi, et qu'il nécessite une suite. Nous avons réalisé trente auditions, pendant plus de

40 heures, avec des universitaires et chercheurs, des enseignants, des chefs d'établissement, les administrations concernées, et aussi des élèves... Nous nous sommes déplacées sur le terrain, dans nos circonscriptions et dans un collège d'Epinais-sur-Seine. Pour autant, nous sommes très loin d'avoir épuisé le sujet et d'avoir fait émerger les angles morts qui nous permettraient de proposer une grille de lecture plus complète. Par exemple, nous n'avons pas pu établir un dialogue suffisant avec les travailleurs sociaux et avec les responsables religieux, avec les jeunes eux-mêmes. C'est la raison pour laquelle nous souhaitons poursuivre sur ce sujet dans le cadre d'une mission d'information dans les années à venir.

Nous avons observé que le plan national de prévention de la radicalisation présenté le 23 février dernier a donné à l'éducation nationale une place centrale, en lui consacrant ses dix premières mesures (sur 60), dans son volet « *prémunir les esprits contre la radicalisation* ». S'agissant de l'école, le plan formalise encore davantage les réflexions et les mesures des précédents plans de 2014 et 2016.

Cette évolution répond au fait que trois ans après le début d'une succession d'attentats meurtriers, nous entrons dans une nouvelle étape, moins axée sur la « gestion de l'urgence » – pour le dire vite –, afin de définir une prise en charge durable des questions de radicalisation ; celles-ci font peser une menace sur nos

démocraties qui implique de penser le sujet de façon globale, avec l'éducation.

La mise au premier plan de l'école répond aussi à une reconfiguration de la menace, parallèlement aux échecs militaires de Daech au Moyen-Orient : si les départs en Irak ou en Syrie se sont quasiment taris, Daech développe une stratégie endogène, pour inciter à commettre des attentats sur le territoire national, et en conduisant une véritable guerre culturelle. Nous avons pu prendre connaissance d'un « magazine » édité par Daech : il est frappant par son professionnalisme – maquette très étudiée, pas de fautes d'orthographe – et par son utilisation des codes et références françaises destinés à la jeunesse. Dans cette optique d'un combat culturel, l'éducation est un acteur absolument central. Par ailleurs, notre école républicaine est nécessairement interpellée par ce sujet, alors même que la plupart des auteurs des attentats récents se sont trouvés sur ses bancs.

Première remarque générale, le thème de notre mission est étroitement lié à d'autres problématiques, mais le format de nos travaux ne nous a pas permis de développer ces aspects pourtant symptomatiques des « zones blanches » de ce sujet dans notre communication :

- la question des établissements hors contrat, qui a donné lieu à l'adoption très récente d'une proposition de loi ;

- la déscolarisation, qui va faire l'objet d'une mission flash, acceptée par le bureau ;
- le monde de l'apprentissage, où cette problématique est aussi présente et semble peu prise en compte.

Deuxième remarque générale, nous constatons une sorte de paradoxe dans notre société, caractérisée par un retour de la religion, alors même que les générations précédentes se sont d'une manière générale détachées de cette problématique en renvoyant la pratique de la religion et sa connaissance à la sphère privée. Demander aux agents publics de défendre le principe de laïcité impose désormais de s'interroger sur les moyens d'aborder la question des religions, alors même que les enseignants ne se sentent pas toujours légitimes pour s'exprimer sur ces sujets.

Dernière remarque, il est complexe d'aborder la question de la radicalisation à l'école dans un contexte sociétal marqué par d'innombrables bouleversements, qui renvoie dos à dos deux postures :

- une vision qui se veut rassurante et minimise peut-être l'importance de ces phénomènes de radicalisation, et dans laquelle le sentiment collectif latent d'une culpabilité vis-à-vis de notre passé colonial et néocolonial tend à assimiler toute expression critique à une suspicion de racisme ;

– et une vision alarmiste qui à l'inverse amalgame, exclut et rejette tout ce qui de près ou de loin est en lien avec l'islam.

Entre ces deux lectures, nous avons voulu nous frayer un chemin pour comprendre les mécanismes de radicalisation, tenter un état des lieux et proposer quelques pistes.

Dans un premier temps, nous vous proposerons une définition de la notion de radicalisation et de ses échos chez les adolescents, puis nous aborderons les deux axes principaux d'action de l'éducation nationale en matière de prévention : d'une part, le repérage, le signalement et l'accompagnement des jeunes en voie de radicalisation, qui relèvent de la « prévention secondaire », pour éviter le basculement dans l'action violente ; d'autre part, en amont, les actions pédagogiques pour prémunir les esprits contre les tentations radicales, notamment par la mobilisation autour des valeurs républicaines, qui correspondent à la « prévention primaire ». Nous esquisserons enfin des propositions et pistes de réflexion.

I. Les enjeux de la « radicalisation » : tentative de définition

- L'intitulé de notre mission est trop restrictif : nous préférons parler de « radicalités », plutôt que de radicalisation, car la forte médiatisation de cette notion au cours des dernières années vient brouiller son sens.

La définition la plus classiquement utilisée, quand on parle de radicalisation, est celle de l'universitaire M. Farhad Khosrokhavar : il s'agit d'un « *processus par lequel un individu ou un groupe adopte une forme violente d'action, directement liée à une idéologie extrémiste à contenu politique, social ou religieux, qui conteste l'ordre établi* ». Il y a un consensus universitaire sur le fait qu'il s'agit bien d'un processus, et non d'un basculement : on ne se radicalise pas en quelques jours sur internet, contrairement à ce que l'on peut parfois lire dans les médias.

Cette définition inclut tout type d'idéologie, qu'elle soit religieuse ou politique, qui conduit l'individu à choisir l'action violente au nom de ses croyances. Elle ne se résume pas au terrorisme islamique.

- L'adolescence constitue une période de vulnérabilité à l'égard de la radicalité. Il s'agit d'un moment de quête identitaire ; les jeunes sont en recherche d'idéal, de sensations fortes et d'affiliation à un

groupe. Ces éléments peuvent trouver un écho dans une idéologie radicale, qui offre une utopie globale ainsi que de nouvelles relations au sein d'un collectif.

Cette fragilité à l'adolescence peut être accentuée par des ruptures familiales, sociales, culturelles ou encore des ruptures internes (un traumatisme particulier, une agression par exemple). À cet égard, l'école ne mesure pas toujours la violence que peut représenter l'échec scolaire pour les élèves en difficulté, ni les humiliations qu'ils subissent. Cette « cascade des mépris », pour reprendre l'expression de M. Benoît Falaize, et l'amour déçu pour une institution dans laquelle les familles et les jeunes avaient placé tous leurs espoirs de reclassement sont un terreau favorable à l'emprise religieuse, le recours à l'islam répondant alors à un besoin de se valoriser intellectuellement.

D'une certaine façon, un processus de radicalisation, religieuse ou non, peut correspondre à la forme que prend le malaise adolescent : celui-ci aurait pu prendre un autre aspect à une époque et dans un contexte différents. Loin de nous l'idée de résumer le processus de radicalisation à la crise d'adolescence, mais notre objectif est de décortiquer les mécanismes psychologiques et relationnels qui peuvent contribuer à l'entrée des jeunes dans ce processus.

Beaucoup de nos interlocuteurs ont d'ailleurs souligné à quel point Daech et ses recruteurs proposaient des discours individualisés aux jeunes, en s'appuyant sur les ressorts de l'intime, en exploitant leurs failles : ils adoptent une approche émotionnelle et idéologique, en proposant une utopie globale susceptible de régler toutes leurs difficultés. Mme Dounia Bouzar apporte des éclairages intéressants sur les différentes « promesses » qu'offre Daech aux jeunes pour les faire venir en Syrie ou en Irak, selon leur profil : la promesse d'un monde plus juste et plus protecteur pour des jeunes en butte à des difficultés sociales ; la promesse humanitaire mais aussi humaniste pour des jeunes en quête de sens et d'idéal ; la promesse de toute puissance, à destination de jeunes sans repères ; la promesse de venger les plus faibles, pour les jeunes isolés ou humiliés...

Le processus de radicalisation comporte ainsi plusieurs étapes : la première est l'isolement du jeune de son environnement, qu'il s'agisse de sa famille, de ses amis, de l'école, de ses activités sportives et culturelles ; ensuite, l'effacement de l'individu au profit du groupe, la polarisation de l'espace social autour d'un « nous », opposé à « eux » ; puis l'adhésion à une idéologie et à une utopie, pouvant aboutir à une déshumanisation de soi et des autres : c'est cette déshumanisation qui rend possible le passage à l'acte, en coupant la personne de ses émotions et en la conduisant à ne plus considérer les autres comme des êtres humains.

Cette vulnérabilité adolescente aux radicalités est accentuée par la plus grande perméabilité des jeunes aux théories du complot et au « relativisme scientifique », ainsi que par leur appétence plus forte pour la recherche d'informations sur internet. Le web constitue un « *incubateur de la pensée extrême* » pour reprendre l'expression du sociologue Gérald Bronner, en offrant un accès facile à des contenus et des idéologies extrémistes.

- Il n'existe pas de profil type, qu'il soit psychologique ou social, de jeune susceptible de basculer dans la radicalisation. Toutefois, nous voudrions citer l'étude des universitaires MM. Bonnelli et Carrié, « *Radicalités engagées, radicalités révoltées* » portant sur 133 jeunes radicalisés suivis par la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ). Ils identifient clairement deux trajectoires distinctes : ils évoquent des mineurs relevant de ce qu'ils qualifient d'une « radicalité révoltée », et d'autres relevant d'une « radicalité engagée ». Parmi les premiers, on trouve notamment les « mauvais élèves » qui gravitent dans l'univers des bandes et qui ne passent généralement à la violence terroriste qu'à l'issue d'une longue évolution dans le monde de la délinquance. En revanche, les jeunes de la seconde catégorie basculent dans l'action violente plus rapidement (préparation d'actes terroristes, départs à l'étranger) et présentent une trajectoire commune qu'on n'attendait pas : ce sont majoritairement des jeunes issus de milieux « populaires supérieurs », inconnus de la justice et bien protégés et

soutenus par leur famille, qui ont beaucoup investi l'école ; ils se trouvent en difficulté scolaire en fin de collège ou au début du lycée. Cette rupture avec le schéma de la réussite brise les espérances des adultes et des jeunes. Cela suscite chez ces derniers une forte déception et un grand désarroi, qui les ont conduits à se tourner vers l'utopie djihadiste.

Enfin, plusieurs de nos interlocuteurs ont souligné à quel point les questionnements identitaires des jeunes issus de l'immigration, leur sentiment de mise à l'écart et de discrimination étaient forts et s'étaient accrus au cours des deux dernières décennies. Malgré le développement de nombreux dispositifs et politiques publiques, beaucoup de ces jeunes ont le sentiment qu'il existe un fossé grandissant entre les principes de notre République, sa devise « liberté égalité fraternité », d'une part, et leur réalité quotidienne, d'autre part. Cela suscite désillusions et phénomènes de rejet et accroît la vulnérabilité des jeunes. Daech exploite cet écart entre grands principes et réalité, et propose une utopie alternative – évidemment mensongère.

Il est à ce stade important de noter que ces jeunes sans racines, ou grandissant sur des racines fantasmées, marqués par un déficit d'histoire mais aussi par un excès de mémoire, comme le souligne M. Rachid Benzine, finissent par reprendre à leur compte une souffrance qui n'est pas toujours la leur et qu'ils vivent par

procuration. Cette notion nous a paru essentielle pour comprendre pourquoi ces jeunes ne parlent souvent que très peu la langue d'origine de leur famille, et pourquoi il est absolument nécessaire de pouvoir les aider à retisser des récits troués, à aborder les questions les plus sensibles que sont encore la guerre d'Algérie, la Shoah ou les conflits au Moyen-Orient.

II. Le rôle de l'école dans le repérage, le signalement et l'accompagnement des jeunes présentant des signes de radicalisation.

- Face aux premières vagues de départs en Irak et en Syrie, les ministères concernés ont réagi rapidement : dès 2014, des dispositifs spécifiques de signalement ont été mis en place, qui ne sont pas propres à l'éducation nationale : la création du Centre national d'Assistance et de prévention de la radicalisation (CNAPR) est un premier dispositif, avec un numéro vert qui permet aux familles, aux proches et aux professionnels de signaler une situation de radicalisation. Le second dispositif, désormais plus utilisé, permet d'effectuer des signalements par la voie hiérarchique, c'est-à-dire, pour l'éducation nationale, *via* les services académiques, qui saisissent les états-majors de sécurité des préfectures.

La question cruciale reste bien : quand faut-il effectuer un signalement ? Et ensuite, que faut-il en faire ? Les livrets et guides diffusés dans l'éducation nationale décrivent différents « signaux faibles » qui doivent attirer l'attention : rupture avec les amis, les entourages, la famille, rupture avec l'école (multiplication des absences, contestations d'enseignements), changements de comportements alimentaires, vestimentaires, intérêt soudain, manifestement exclusif, pour telle religion ou idéologie... ; on peut

citer aussi le sport à haute dose, le regard absent et vide, les vêtements à plusieurs voiles superposés...

Bien évidemment, l'apparition d'un de ces signes ne suffit pas à caractériser un risque de radicalisation, et tous n'ont pas la même valeur. Il faut retenir une logique de faisceau d'indices. Bon nombre de ces signes peuvent d'ailleurs se confondre avec des manifestations classiques du malaise adolescent ou de provocation à l'égard des institutions.

Il serait d'ailleurs totalement contreproductif, voire incitatif, de confondre radicalisation et provocation. Lancer un « *Je suis Coulibaly* » en cour de récréation fait toujours son effet, et permet une rébellion « efficace » à peu de frais. Mais en appliquant le qualificatif stigmatisant de « radicalisation », on risque d'y entraîner des jeunes qui ne sont que dans la provocation.

En cherchant des pistes pour comprendre la radicalisation religieuse, nous avons souvent rencontré des adolescents en plein désarroi, souvent en rupture avec le monde adulte, confrontés à une certaine violence, et que les parents avaient, de guerre lasse, abandonné aux réseaux sociaux.

Il faut également parvenir à faire la distinction entre, d'une part, un processus de radicalisation, et d'autre part, un repli

identitaire, qui peut prendre la forme d'une pratique religieuse exacerbée.

Nous voudrions à cette occasion rappeler l'existence de plusieurs courants au sein du salafisme, qui prône le retour à l'islam des origines et une lecture littérale des textes et qui se caractérise par des pratiques religieuses et sociales très rigoristes. Les salafistes « piétistes », qui constituent la très large majorité du mouvement, ne recherchent pas la violence. En revanche, les salafistes « révolutionnaires », représentant la mouvance djihadiste, font porter aux fidèles la responsabilité de traduire la loi divine par la violence, « ici et maintenant » afin de faire advenir un monde meilleur, le « califat ».

- De nos auditions, il ressort que l'éducation nationale s'est progressivement appropriée les procédures de signalement et les protocoles, et que désormais, les personnels éducatifs n'hésitent pas à les mettre en œuvre.

Selon les chiffres transmis par l'unité de coordination de la lutte anti-terroriste (Uclat), environ 900 mineurs ont été signalés en 2015, 580 l'ont été en 2016 et 310 en 2017. La répartition géographique des mineurs signalés figure en annexe. L'éducation nationale est à l'origine d'environ un tiers des signalements de mineurs réalisés auprès des états-majors de sécurité. Il ressort de nos entretiens que

la grande majorité des élèves signalés se trouvent en fin de collège et au lycée.

Mais il faut adapter nos indices de signalement aux pratiques de radicalisation, qui elles aussi évoluent : la confrontation avec l'école et les valeurs républicaines, les contestations et les provocations susceptibles d'alerter semblent laisser peu à peu la place à une stratégie d'évitement de l'institution scolaire, par le développement de structures d'aide aux devoirs proposées par certaines associations culturelles (on nous a rapporté la présence de « rabatteurs », à la sortie de certains établissements, faisant la promotion d'écoles coraniques), mais aussi des établissements hors contrat et de la scolarisation à domicile.

Une telle évolution impose à l'éducation nationale de renforcer les contrôles qu'elle exerce sur le hors contrat et la scolarisation à domicile.

- Les signalements sont suivis et analysés par l'Uclat (unité de coordination de la lutte anti-terroriste) et par les groupes d'évaluation départementaux réunis autour du préfet, pour déterminer si les jeunes signalés présentent effectivement un risque de radicalisation et doivent faire l'objet d'un suivi policier et judiciaire et/ou d'un suivi préventif et social.

L'éducation nationale s'inscrit alors dans un processus interministériel, en étant représentée au sein des cellules de prévention de la radicalisation et d'accompagnement des familles (CPRAF). Ces cellules, mises en place très rapidement dès le début de 2015, peuvent réunir dans chaque département, sous l'autorité du préfet, des représentants des services concernés (éducation nationale, police, justice, agence régionale de santé, renseignements territoriaux...), ainsi que des représentants des collectivités territoriales et de certaines associations, telles que les Maisons des adolescents.

Tous nos interlocuteurs ont souligné que les CPRAF ont réussi à mettre en relation différents acteurs, aux cultures professionnelles parfois très diverses, pour échanger des informations et proposer un accompagnement pluridisciplinaire – psychologique, éducatif, social, judiciaire... Les phénomènes de radicalisation permettent de mettre enfin tous les acteurs concernés par la jeunesse autour de la table.

La CPRAF désigne un référent de parcours, qui est chargé de coordonner le suivi global de chaque cas ; l'éducation nationale est amenée à intervenir dans cet accompagnement, aux côtés des autres acteurs. Nos interlocuteurs ont aussi souligné que cet accompagnement des jeunes était nécessairement très individualisé, et qu'il fallait faire du « sur mesure », de la « fine couture », en fonction des parcours de chacun, de leur situation familiale... Il n'y a

pas de « méthode » de désengagement – pour éviter de reprendre le terme, contesté, de « déradicalisation ».

Depuis 2015, 2 550 jeunes ont été pris en charge par les CPRAF et ont été suivis par 90 associations ou structures mandatées. 1 095 sont encore suivis au premier trimestre 2018.

III. Le rôle pédagogique de l'école dans la prévention de la radicalisation

La prévention primaire, qui vise à renforcer les défenses des jeunes et à éviter leur isolement, joue un rôle crucial ; il s'agit de développer leurs capacités de discernement et leur esprit critique. Et l'école, parce qu'elle accueille tous les enfants et adolescents sur ses bancs, est un acteur absolument incontournable et l'allié le plus précieux de cette prévention.

- Au cours de nos auditions, on nous a rapporté plusieurs exemples d'élèves mettant en cause les enseignements et les valeurs de la République, ce qui, bien sûr, interroge et alerte.

Nos interlocuteurs ont notamment évoqué la contestation d'enseignements en sciences et vie de la terre, par exemple la création de l'univers ou l'éducation à la sexualité ; un fort absentéisme des filles aux cours de piscine, et plus largement d'EPS, avec parfois des certificats de complaisance délivrés par les médecins ; le rejet des cours de musique, avec des enfants qui se bouchent les oreilles en classe (au motif que la musique est interdite dans le salafisme). On nous a également rapporté le refus de petits garçons de 4 ou 5 ans de donner la main aux petites filles, au motif de la séparation des sexes, ou encore le refus d'observer les minutes de silence à la suite d'attentats, dont nous avons tous entendu parler.

Parallèlement, il arrive que les enseignements en histoire sur l'islam, au programme de la cinquième, suscitent des propos islamophobes ou racistes de la part de parents d'élèves.

Bien évidemment, il ne s'agit pas de comportements généralisés. L'on ne dispose pas d'éléments statistiques étayés, qui permettraient de les quantifier. Pour autant, si ces comportements ne sont pas nouveaux, ils semblent s'accroître et survenir plus tôt, dès le primaire et le collège.

En revanche, la question du port du voile ne poserait plus de difficultés importantes ; la règle a été intégrée et généralement, les jeunes filles se découvrent à l'entrée des établissements.

- Face à ces évolutions, et après les attentats de 2015 qui ont visé le cœur de nos valeurs républicaines, l'éducation nationale s'est fortement mobilisée.

Dès 2013, la loi pour la refondation de l'école de la République a affirmé le rôle de l'école dans la construction d'un élève citoyen : l'enseignement moral et civique (EMC) est venu remplacer l'éducation civique, et l'éducation aux médias et à l'information (EMI) a été introduite dans le socle commun de connaissances et de compétences. La Charte de la laïcité, publiée en septembre 2013, est affichée dans tous les établissements et présentée aux parents. Elle

est souvent le prétexte à des projets transversaux dans les collèges de REP (réseau d'éducation prioritaire).

Après les attentats de janvier 2015, onze mesures pour une grande mobilisation de l'école pour les valeurs de la République ont été annoncées ; des livrets et des guides ont été diffusés auprès des chefs d'établissements, des enseignants, des personnels de l'éducation nationale. Des référents « laïcité » et des référents « radicalisation » ont été désignés dans les académies et les départements.

Le plan d'action contre la radicalisation et le terrorisme (PART) de mai 2016 a mis l'accent sur le rôle de l'école dans la prévention primaire ; Canopé, qui est l'éditeur du ministère de l'éducation nationale, a créé sur son site un portail de prévention de la radicalisation, qui propose des documents et des ressources pédagogiques.

En décembre 2017, le ministre de l'éducation nationale a renforcé les dispositifs existants sur le respect de la laïcité à l'école.

Enfin, en février dernier, le plan national de prévention de la radicalisation a mis en avant le rôle de l'école, avec 10 mesures qui la concernent directement, qu'il s'agisse de la défense des valeurs de la République, de la détection des situations de radicalisation dans les

établissements, ou encore du contrôle des établissements hors contrat et de la scolarisation à domicile.

Tous nos interlocuteurs s'accordent à dire que l'éducation nationale s'est totalement impliquée, et qu'il y a eu un avant et un après janvier 2015. Toutefois, la question de la prévention de la radicalisation a surgi avec une forte acuité depuis seulement un peu plus de trois ans. Si les rectorats se sont vigoureusement mobilisés, la prise en compte de ces sujets, qui peuvent susciter des appréhensions et des craintes, par tous les établissements scolaires et les personnels éducatifs prend nécessairement du temps.

- Le déploiement de l'enseignement moral et civique, dès le primaire, doit permettre aux élèves d'exercer leur citoyenneté, en s'appropriant les valeurs de la République, par exemple la laïcité et le respect de toutes les croyances, l'égalité, et notamment l'égalité homme-femme, le respect des règles et de l'autre... Les professeurs que nous avons rencontrés ont souligné que la notion de laïcité était souvent mal comprise des jeunes – et des adultes ! Le mot de laïcité est devenu au fil des années un mot écran donnant l'impression que le problème de l'expression de la foi dans l'espace public était définitivement réglé. Or les élèves voient avant tout la laïcité par le biais des interdictions (par exemple, pas de voile à l'école). Les cours et ateliers visent à leur faire prendre conscience que la laïcité est un principe de neutralité, pas d'interdiction, et qu'elle peut leur être

utile au quotidien : c'est ce qui permet la liberté de conscience, ce qui donne le droit de croire et de ne pas croire. Les élèves attendent aussi des paroles apaisantes sur ces sujets, après les manifestations d'islamophobie apparues après les attentats de 2015. Pour les plus jeunes, le recours à une pédagogie ludique et l'utilisation du calendrier des fêtes pour parler des religions permettent d'aborder des sujets au premier abord complexes, mais au centre de la question du vivre ensemble, et qui permettent d'apprendre la différence entre le « croire » et le « savoir ».

Beaucoup de nos interlocuteurs ont aussi souligné l'importance de l'éducation aux médias pour les jeunes : ils ont accès de plus en plus tôt à l'information sur le net et se retrouvent souvent seuls face aux réseaux sociaux ; ils ont besoin d'outils pour pouvoir évoluer et se protéger contre les « *fake news* » dans notre société de l'information. Il s'agit de développer leur esprit critique, de leur apprendre à vérifier les sources des informations et à évaluer leur fiabilité, de démonter les rouages des théories du complot...

Nous avons constaté que ces enseignements donnaient lieu dans les établissements à un foisonnement d'initiatives et de projets pédagogiques très riches : nous avons par exemple rencontré des professeurs de français et d'histoire-géographie, dans le lycée Condorcet à Limay, qui ont écrit et monté avec une classe de terminale gestion administration une pièce « Un vent contraire » sur

le départ de jeunes en Syrie, tout en réalisant toute l'année un travail sur le théâtre, des sorties et une rencontre avec les parents. L'expérience s'est avérée très positive et a permis de sortir la radicalisation de son tabou : les élèves se sont beaucoup investis, se sont sentis valorisés, et cela a amélioré le climat scolaire, en créant une atmosphère de solidarité où chacun trouve une place.

Tous nos interlocuteurs ont d'ailleurs souligné l'importance et l'intérêt de la pédagogie de projet. Monter un projet collectif qui implique les élèves, en les rendant acteurs, est beaucoup plus efficace qu'une présentation théorique par les professeurs. Cela permet aux jeunes de s'approprier les valeurs, qui sont ainsi incarnées de façon sensible.

L'approche culturelle et artistique, pour aborder ces sujets de valeurs républicaines et de vivre ensemble, apparaît essentielle ; un objet littéraire permet d'aborder ces questions tout en les mettant à distance, sans entrer par le biais de la radicalisation, qui peut être perçue comme frontale et stigmatisante. Plusieurs œuvres théâtrales sont utilisées par les équipes pédagogiques, par exemple la pièce « Jihad » d'Ismaël Saidi, ou encore « Lettres à Nour » de Rachid Benzine, qui évoquent le départ de jeunes vers la Syrie.

Les pratiques artistiques autour du théâtre, de la musique ou de la danse sont de puissants vecteurs de remédiation : elles offrent un espace « sécurisé » où tout peut être débattu, ressenti. Le texte

porté par un projet théâtral offre à chacun la possibilité de porter une autre identité qui pourra être le support de la construction d'un nouveau récit personnel et familial.

Enfin, nous voudrions évoquer le recours aux témoignages au sein de l'école, par l'intervention de personnes directement concernées par la radicalisation. Citons Mme Latifa Ibn Ziaten, mère du jeune militaire assassiné par Mohamed Merah, qui se rend dans les établissements scolaires pour témoigner et dialoguer avec les élèves. Nous avons également rencontré M. Mourad Benchellali, un jeune radicalisé parti pour l'Afghanistan en 2001 qui a été ensuite détenu à Guantanamo : il est intervenu dans les collèges et lycées pour raconter son expérience et montrer à quel point ces engagements sont destructeurs pour soi et son entourage. Le témoignage direct, l'incarnation du discours font que ces interventions sont marquantes pour les élèves, et les interpellent fortement.

- Au cours de nos auditions, nous avons pu identifier un certain nombre de difficultés qui entravent l'implication des adultes dans ces enjeux importants.

- Les projets collectifs sont souvent chronophages, et ils nécessitent un fort engagement des enseignants et des autres personnels. Ils reposent beaucoup sur la motivation des équipes

pédagogiques, soumises à des changements d'affectation réguliers, ce qui peut fragiliser les projets.

– dans le secondaire, les programmes prévoient que l'enseignement moral et civique, l'enseignement du fait religieux et l'éducation aux médias figurent dans les différentes disciplines ; mais en pratique, ce sont souvent les professeurs d'histoire-géographie qui prennent en charge l'EMC malgré un programme déjà très lourd en histoire-géographie, tandis que l'enseignement aux médias est, dans les faits, pris en charge par les professeurs documentalistes.

Il serait utile de renforcer le travail en équipe sur ces questions transversales, afin de rassurer les enseignants sur leurs capacités à s'approprier ces problématiques.

– Il y a aussi un certain consensus sur le manque de formation initiale et continue des professeurs sur les sujets d'enseignement moral et civique, sur l'enseignement du fait religieux ou l'éducation aux médias.

– les outils (vidéos, textes ou bandes dessinées...) mis à la disposition des enseignants, notamment pour la prévention de la radicalisation, existent mais ils ne sont pas suffisants et ne sont pas assez mis en réseau.

Par ailleurs, les outils existants semblent peu connus des professeurs et personnels : le portail sur les valeurs de la République

de Canopé a donné lieu à 220 000 consultations en 2017, avec un temps moyen passé de l'ordre de trois minutes, ce qui est peu. Il y a, pour mémoire, 860 000 enseignants au total.

– Enfin, aborder les valeurs républicaines et le fait religieux, la radicalisation, peut susciter appréhension et réticences. Les enseignants peuvent éprouver des craintes à l'égard des réactions des élèves, mais aussi des parents, voire de leurs pairs et de l'institution scolaire. Ils peuvent aussi avoir le sentiment de ne pas être suffisamment armés pour aborder ces sujets sensibles.

Pourtant, les équipes que nous avons rencontrées ont souligné que les craintes se révèlent souvent infondées, parce que les élèves sont demandeurs de débats sur ces sujets et apprécient de pouvoir s'exprimer et échanger. Certes, certains d'entre eux peuvent tenir des propos insupportables, mais il est toujours préférable d'aborder les questions délicates avec les jeunes plutôt que de les fuir, d'avoir des espaces de débats où ces propos peuvent être formulés, où des réponses peuvent être apportées. Rien n'est pire que lorsque les enfants ne s'expriment pas.

Ces remarques interrogent sur le mode de recrutement et de formation des enseignants, qui ne sont pas suffisamment préparés aux situations auxquelles ils seront confrontés – d'autant que les jeunes professeurs commencent généralement leur carrière dans les

établissements classés en réseau d'éducation prioritaire, caractérisés par des difficultés sociales et scolaires plus importantes.

Reste la question des programmes scolaires que nous n'avons pas pu, une fois encore par manque de temps, approfondir.

IV. Propositions et pistes de réflexion

❖ **Du point de vue des élèves**, il nous semble important de :

– mettre davantage l’accent sur **le développement des projets collectifs, comme cela se fait beaucoup dans l’enseignement professionnel et technologique**, pour aborder et incarner les notions de valeurs de la République et d’éducation aux médias.

Cette pédagogie permet aussi de remédier au caractère individuel de notre système éducatif, axé sur la notation et la valorisation individuelle, qui pousse davantage à la réussite de chacun qu’à l’engagement.

Cela implique de pouvoir mobiliser davantage de financements pour mettre en œuvre ces projets. Les équipes pédagogiques s’épuisent souvent dans les démarches administratives pour obtenir des moyens, ce qui peut décourager les meilleures volontés.

– **renforcer l’enseignement du fait religieux** : c’est en donnant une lecture historique et culturelle des religions, et en contextualisant les textes religieux, que l’on peut promouvoir une « laïcité d’intelligence », pour reprendre l’expression de Régis Debray. Cela implique de briser le tabou de cet enseignement au sein de l’école laïque.

– parce que nous passons de plus en plus de temps devant les écrans, **mettre davantage l'accent sur l'éducation à la cybercitoyenneté via l'éducation aux médias**, et faire des points réguliers sur l'actualité. L'appétence pour les technologies de l'information et de la communication dans l'enseignement (TICE) peut être utilisée pour réaliser des « contre-discours » (comme par exemple le projet sur le « complot des chats » dans un lycée de Bondy).

– **apprendre aux élèves à penser par eux-mêmes et à développer leur esprit critique** : cela passe entre autres par la généralisation de l'enseignement de la philosophie, y compris en lycée professionnel, ou encore par l'instauration de cours « d'autodéfense intellectuelle ».

– **développer les lieux de débats et d'échanges** pour les enfants et adolescents dans les établissements scolaires, en présence d'adultes (enseignants, mais aussi assistants d'éducation, conseillers principaux d'éducation, référents...);

– **favoriser et encourager le recours à la littérature et au théâtre** comme support des enseignements et ateliers, et développer les pratiques artistiques et culturelles à l'école.

La culture s'impose à nouveau comme une nécessité, une urgence même, pour ressouder les fragments de nos divers

communautarismes et recréer une communauté solide et fière. Actionner plus fortement ce levier soulagerait également les professeurs, qui s'épuisent alors que les artistes ne sont pas assez sollicités. Il serait temps d'estimer combien coûte et combien rapporte, *in fine*, un investissement conséquent dans la culture.

– **favoriser une approche interculturelle**, au lieu d'effacer les différences, ce qui permettrait de rester plus ferme et exigeant sur notre socle républicain sans désavouer la richesse apportée par l'autre. Dans le cadre de l'école, cela suppose d'encourager la curiosité de l'autre, de sa famille, de ses fêtes et coutumes, de sa cuisine et de sa religion ; cela peut prendre la forme de « journées interculturelles » dans les établissements scolaires. Cela peut prendre aussi la forme d'un travail sur l'autre, sur l'étranger, pour lutter contre le repli et les stéréotypes racistes, comme l'illustre l'expérience de certains professeurs d'établissements ruraux, qui s'efforcent de faire sortir les élèves de leur environnement familial pour leur donner un regard plus ouvert sur le monde.

Il faut positiver l'apport de l'autre, le valoriser, plutôt que le stigmatiser, condamner la différence et la cantonner. Plus la différence est contrainte, plus elle ressort de façon violente et incontrôlable.

– **transposer le dispositif des « ambassadeurs lycéens »** qui a été créé en matière de lutte contre le harcèlement, dans le domaine

de la **prévention de la radicalisation** ; ces « ambassadeurs » recevraient une formation et pourraient sensibiliser leurs pairs à ces problématiques ;

– **améliorer l’accompagnement des phases décisives d’orientation** au cours de la vie des élèves et ne pas les laisser isolés face à la crainte de l’avenir. Cela fait écho aux analyses réalisées sur le basculement dans la « radicalité engagée » de jeunes ayant vécu leur réorientation comme un échec et une humiliation.

Cela implique de **valoriser les filières mal considérées**, trop souvent vues comme des voies sans issue, et de **favoriser les initiatives comme les « parcours d’excellence »** mis en œuvre en établissements REP+.

❖ **Du point de vue des personnels enseignants et éducatifs, ainsi que de l’institution scolaire, il est nécessaire de :**

– **renforcer la formation initiale des enseignants** sur l’enseignement des valeurs républicaines et du fait religieux ainsi que sur l’éducation aux médias, en harmonisant et en renforçant les maquettes des Espé (écoles supérieures du professorat et de l’éducation), successeurs des IUFM, sur ces sujets.

– **rendre plus attractive et renforcer la formation continue des équipes éducatives**, qui est fondée sur les plans académiques de

formation (PAF), eux aussi inégaux selon les académies, et qui repose sur le volontariat des enseignants.

Il faudrait **mettre l'accent sur la formation continue sur la prévention de la radicalisation pour les cadres intermédiaires** – les directeurs académiques des services de l'éducation nationale (DASEN), les chefs d'établissements... - afin de s'assurer que les établissements scolaires s'approprient ces problématiques, somme toute très récentes, et que les personnels acquièrent une bonne connaissance des ressources et dispositifs existants, par exemple les livrets, les référents « radicalisation » et les référents « laïcité ».

Les personnels peuvent ressentir un très fort sentiment d'isolement dans des situations de conflits et de provocations : comment réagir quand un enfant, devant les 25 autres, refuse d'observer une minute de silence, quand un père refuse de rencontrer une professeure ou une cheffe d'établissement, au motif que c'est une femme ? Il faut tout faire pour que les personnels éducatifs se sentent soutenus et accompagnés par leur établissement et l'institution scolaire. La diffusion de guides et documents pédagogiques ne peut suffire à elle seule et doit être accompagnée, notamment par des formations.

– **assurer une meilleure connaissance des outils et des supports documentaires existants**, et les **développer davantage**, y compris ceux destinés aux enfants en primaire, pour permettre aux

enseignants d’aborder ces différents sujets. Il faut aussi accompagner leur déploiement (formations, organisation de concours...), sans quoi ces outils risquent de ne pas être utilisés par tous.

Une « **banque de données** » devrait être créée au niveau **académique et national**, qui recenserait les projets et outils élaborés dans les établissements : cela permettrait de mutualiser les efforts réalisés par les équipes éducatives, de démultiplier les outils et de diffuser les bonnes pratiques et les bonnes idées, mais aussi d’identifier les manques.

– clarifier les compétences et les responsabilités des opérateurs intervenant dans l’éducation aux médias, notamment la direction générale de l’enseignement scolaire (DGESCO), la direction du numérique pour l’éducation (DNE) ainsi que le réseau Canopé et le Clemi – par exemple **en créant une cellule de coordination et de pilotage de ces acteurs, au niveau national.**

– **compléter les renforts éducatifs et sociaux**, avec la présence de maîtres spécialisés dans l’alphabétisation et la remédiation des enfants pour renforcer les RASED (réseaux d’aides spécialisées aux élèves en difficulté), et plus largement **renforcer la médecine scolaire, largement déficitaire ;**

– **engager une réflexion plus globale sur les missions des enseignants**, qui ne cessent de s’accroître – qu’il s’agisse de

l'enseignement des valeurs de la République, de la prévention du harcèlement, de la prise en charge des troubles « DYS »... Les priorités s'empilent et sont chassées les unes après les autres, et pour les enseignants, « la barque est trop chargée ».

– plus largement, **promouvoir l'idée d'une école inclusive et protectrice**, qui dialogue avec les parents et les incite à participer, donc à se mêler, à s'intégrer au processus d'éducation de leur enfant.

Pourquoi ne pas faire intervenir davantage dans les établissements scolaires **des personnes ressources**, telles que des **anciens résistants**, des **victimes de la Shoah**, des **personnes touchées personnellement par les conséquences de la radicalisation**, ou pourquoi pas **des journalistes et des associations** : leurs récits rencontrent un fort écho chez les jeunes et les marquent. Il serait utile que ces témoins puissent venir plusieurs fois devant les mêmes élèves : leurs interventions sont aujourd'hui ponctuelles, ce qui limite leur portée.

❖ **Au-delà de l'école**

- Incontournable pour apprendre aux enfants les valeurs nécessaires au vivre ensemble, l'école ne peut pas tout faire, et **il faut s'appuyer sur les autres acteurs**. Il faut coûte que coûte inclure tous les « éducateurs » potentiels, qu'ils soient parents, travailleurs sociaux, responsables religieux, policiers, médiateurs ou artistes,

dans ce travail indispensable sur les jeunes. Leurs témoignages et leurs solutions sont précieux, car beaucoup de codes nous échappent. Cela implique aussi de mobiliser les collectivités locales, les centres sociaux et les associations (associations de quartier, maisons des adolescents...), par le biais d'une politique de la ville ambitieuse, et de tisser des liens entre ces différents acteurs et l'école.

- Face au désarroi constaté chez les jeunes, leur quête d'idéal et de projet mobilisateur, leur volonté de se rendre utile, le **Service national universel** pourrait constituer l'une des réponses : il devrait permettre un brassage social et culturel des jeunes, tout en donnant des opportunités d'engagement et de construction de projets.

Le développement des initiatives permettant aux jeunes de se rendre à l'étranger, que ce soit dans le cadre de leurs études ou pour des actions de solidarité internationale, doit être encouragé.

- Le **développement des travaux de recherche** sur la prise en charge et l'accompagnement des jeunes en voie de radicalisation ou radicalisés doit constituer une priorité.

- Nous ne pouvons pas faire l'économie d'une **réflexion sur l'apaisement de la communauté nationale**, par le renforcement de la **lutte contre les discriminations**, afin de davantage mettre en adéquation notre société avec les principes de notre devise

républicaine, et par **l'élaboration d'un récit commun**, un travail sur la mémoire.

- Nous devons avoir davantage confiance dans notre jeunesse, la valoriser, lutter contre toutes les formes d'humiliation, et en finir avec le mépris et la peur. Nos jeunes sont la force, l'énergie et l'avenir, ils ont des rêves, des espoirs, une vision positive de leur futur : aidons-les à se réaliser. Écoutons-les, appuyons-nous sur eux, encadrons-les fermement, donnons-leur l'exemple, et encourageons-les, au lieu d'en avoir peur.

Nous devons être davantage curieux de ce que les jeunes eux-mêmes, les travailleurs sociaux et les éducateurs, les psychologues et les sociologues continuent à nous apprendre de cette jeune génération, si disparate, qu'il s'agisse de la culture des écrans, de leur relation à la violence et à la sexualité, de leur rapport à l'éducation classique, à la société de consommation.

L'école est et reste le bastion le plus solide de toute cette jeunesse, c'est le territoire protégé des jeunes et leur avenir. Les professeurs sont leurs meilleurs alliés. Soutenons-les beaucoup plus efficacement, car la question des radicalités est de la responsabilité de chaque adulte.

**ANNEXE 1:
LISTE DES PERSONNES AUDITIONNÉES PAR MESDAMES SANDRINE MÖRCH
ET MICHÈLE VICTORY, RAPPORTEURES DE LA « MISSION FLASH »**

(par ordre chronologique)

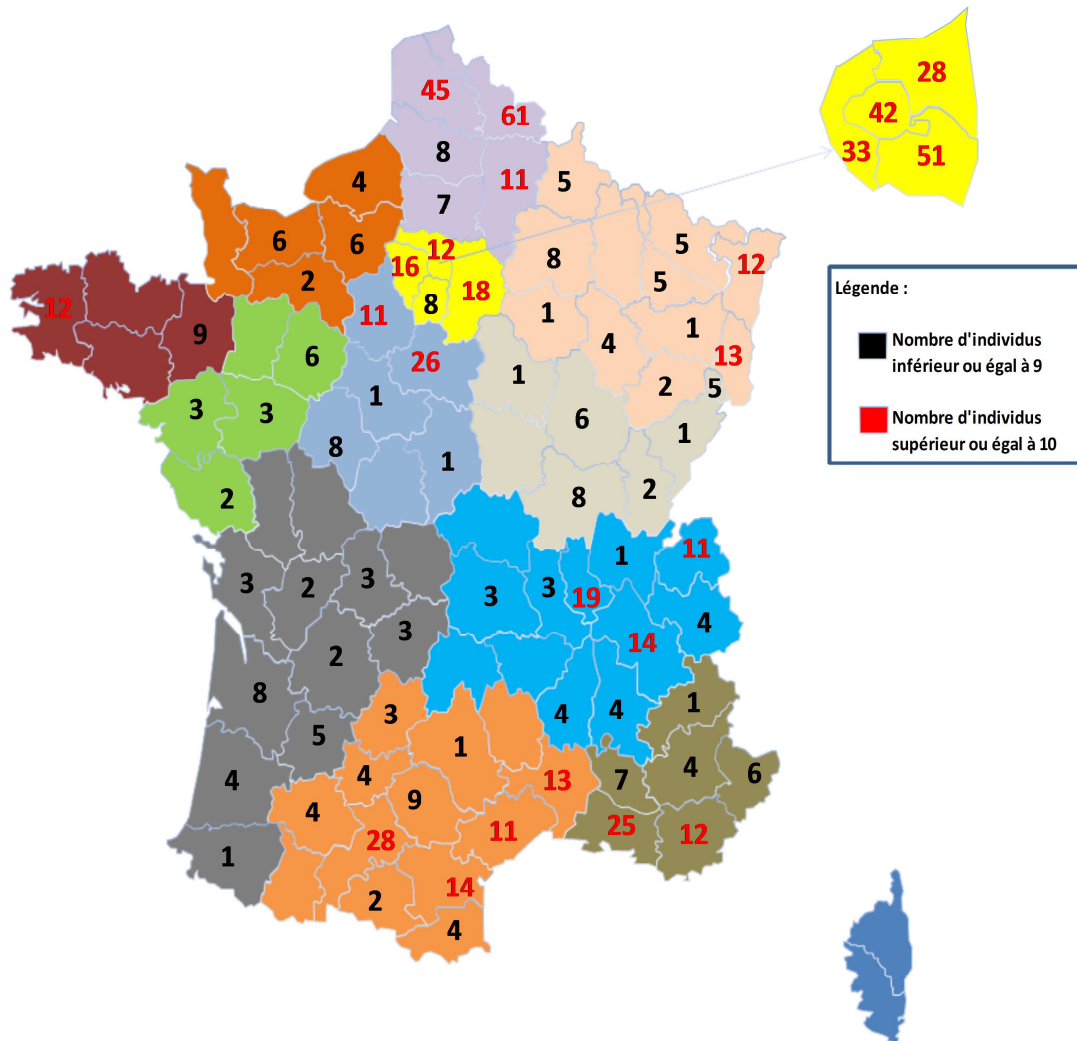
- **Association Imad** – **Mme Latifa Ibn Ziaten**, présidente, et **Mme Sondes Trabelsi**, chargée de projet
- **Association Artemis** – **M. Jules Boyadjian**, président
- **Comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (CIPDR)** - **Mme Muriel Domenach**, secrétaire générale
- **Ministère de l'éducation nationale – Direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO)** – **M. Jean-Marc Huart**, directeur général, et **Mme Véronique Gasté**, cheffe du bureau de la santé, de l'action sociale et de la sécurité
- **Association Enquête** – **Mme Marine Quenin**, déléguée générale, et **Mme Lola Petit**, chargée de recherche et du développement d'outils
- **M. Seraphin Alava**, professeur en sciences de l'éducation à l'université de Toulouse et coordonnateur du projet européen Practicies
- **Mme Anne Muxel**, directrice de recherche CNRS en science politique au Centre de recherches politiques de Sciences Po et **M. Olivier Galland**, directeur de recherche au CNRS
- **Mme Claude Roiron**, directrice académique adjointe des services de l'éducation nationale dans le département du Nord
- **M. Mourad Benchellali**, responsable du pôle insertion-médiation de l'association Action résilience
- **Mme Dounia Bouzar**, directrice du Centre de prévention contre les dérives sectaires liées à l'islam
- **M. Benoît Falaize**, inspecteur général de l'éducation nationale
- **M. Daniel Barnier**, préfet délégué pour l'égalité des chances auprès du préfet de la région Hauts-de-France, **Mme Florence Ferrandi**, directrice de cabinet, **M. Béranger Basseur**, chargé de mission pour la prévention de la radicalisation
- **Réseau national des écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE)** – **M. Jacques Ginestié**, directeur de l'Espé de l'académie d'Aix-Marseille et président du bureau du réseau national des ESPE (R-ESPE), et **M. Alain Mougnotte**, directeur de l'Espé de l'académie de Lyon et chargé de mission Valeurs citoyennes, laïcité et défense
- **Comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (CIPDR)** – **Mme Catherine Manciaux**, chargée de mission

- **Audition commune :**
 - **Réseau de création et d'accompagnement pédagogique CANOPE** – **M. Jean-Marie Panazol**, directeur général, et **Mme Olivia Lemarchand**, directrice générale adjointe
 - **Centre pour l'éducation aux médias et à l'information (CLEMI)** – **M. Serge Barbet**, directeur délégué, et **Mme Isabelle Feroc-Dumez**, directrice scientifique
- **Association nationale des Maisons des adolescents (ANMDA)** – **M. Guillaume Bronsard**, secrétaire général, **M. Philippe Rigoulot**, délégué thématique à la radicalisation, et **Mme Gaëlle Paupe**, chargée de mission
- **M. Rachid Benzine**, écrivain et islamologue
- **Mme Divina Frau-Meigs**, professeure à l'université Paris 3 et sociologue des médias
- **Général Daniel Menaouine**, président du groupe de travail sur le service national universel, et **M. Guy Lavocat**, membre du groupe de travail
- **Lycée Condorcet de Limay** – **Mme Stéphanie Sermonat**, professeure de Lettres-histoire, **Mme Id Moussa**, professeure de Lettres-Espagnol, **Mme Yuna Le Caro**, adjointe au proviseur, et **M. Miguel Borrás**, metteur en scène et professeur de théâtre
- **Syndicat national unitaire des instituteurs, professeurs des écoles et PEGC (SNUipp-FSU)** – **M. Régis Metzger**, secrétaire général, et **Mme Francette Popineau**, secrétaire générale
- **Collège du Spitzemberg de Provençères sur Fave** – **Mme Elodie Begel**, professeure de français et **Mme Isabelle Lecomte**, chef d'établissement
- **Indépendance et direction-Force ouvrière** – **M. Amand Riquier**, proviseur des lycées Janot et Curie de Sens
- **Au collège Jean Vigo, à Epinay-sur-Seine :**
 - **Mme Nathalie Justin-Najman**, principale du collège, **M. Arnaud Guilbert**, principal adjoint et **Mme Jeanne-Claire Fumet**, coordinatrice académique des équipes mobiles « laïcité et faits religieux »
 - **M. Jean-Benoît Higounet**, professeur d'éducation physique et sportive, **Mme Bourrelly** et **M. Alexandre Frydlender**, professeurs d'histoire-géographie ;
 - **Emia Pandor**, **Mdjaza Ali** et **Wafia Ayered**, élèves du collège
- **Rectorat de l'académie de Créteil** – **M. Yohan Blondel**, directeur de cabinet du recteur de l'académie de Créteil, et **M. François-Sébastien Demorgon**, inspecteur d'académie-Etablissement Vie scolaire et conseiller sécurité du recteur de l'académie de Créteil
- **M. Abdel Halim Boudoukha**, professeur en psychologie clinique et pathologique à l'Université de Nantes, et **Mme Rajaa Belhourania**, psychologue clinicienne
- **Conseil national de la vie lycéenne** – **Mme Astrid Polese**, de l'académie de Lyon et **Mme Alice Nortie**, de l'académie de Créteil

- **M. Laurent Bonelli**, maître de conférences en science politique à l'université Paris Nanterre, et **M. Fabien Carrié**, chercheur et docteur en science politique
 - **Madame Sandrine Mörch a également entendu :**
- **Mme Bernadette Yépé**, présidente de l'Association Lien Horizon Danse
- **Mme Elisabeth Laporte**, directrice académique des services de l'éducation nationale de Haute-Garonne
- **Mme Florence Poudens**, procureure de la République adjointe près le tribunal de grande instance de Toulouse
- **Mme Guenola Jarno**, professeur au collège Jolimont de Toulouse
- **M. Jérôme Ferret**, chercheur à l'université Toulouse
- **M. Marc Leray**, président national des Points d'accueil écoute jeunes.
- **M. Saïd Idrissi**, directeur de l'association Accompagnement Développement Éducation Nord-Sud (ADEN-S)
- **M. Frédéric Rose**, directeur de cabinet du préfet d'Occitanie
 - **Madame Michèle Victory a également entendu :**
- **Collège Paul Eluard à Venissieux : M. Raoul Savey**, principal, **M. Biguenet**, conseiller principal d'éducation, et **M. Aurélien Zaragori**, professeur d'histoire-géographie et référent « laïcité »
- **M. Philippe Court**, préfet de l'Ardèche

ANNEXE 2 : RÉPARTITION PAR DÉPARTEMENT DES MINEURS SIGNALÉS AU 30 AVRIL 2018

Répartition des 770 jeunes de - 18 ans radicalisés
par département



Note de lecture : au 30 avril 2018, 781 mineurs ont fait l'objet d'un signalement auprès du CNAPR et des états-majors de sécurité dans les préfectures (et sont toujours mineurs à cette date). Onze d'entre eux ne sont pas localisés – huit ont quitté le territoire national et les domiciles de trois d'entre eux n'ont pas été communiqués.